

**RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA 2022**  
**REGLEMENT SPORTIF – SELECTIONS REGIONALES**

La Fédération Française du Sport Automobile (ci-après « FFSA ») organise avec le concours du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, une opération de détection de jeunes pilotes, dans toute la France, afin de leur faire découvrir le sport automobile et plus particulièrement les rallyes, et permettre ainsi l'émergence de nouveaux talents susceptibles de représenter la France dans les compétitions internationales. Cette opération est dénommée :

**« RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA »**

Elle est constituée :

- De 5 sélections régionales organisées par la FFSA,
- **D'une sélection régionale organisée par la Ligue du Sport Automobile Réunion suivant un règlement spécifique,**
- D'une Finale Nationale organisée par la FFSA.

**ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

Peuvent s'inscrire à « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA », les hommes et les femmes de nationalité française, nés après le 31 décembre 1996, en possession du permis de conduire B.

Les candidat(e)s titulaires, ou ayant été titulaire, d'une licence FFSA dans la discipline « automobile » « (ci-après « candidat(e)s licencié(e)s ») sont autorisé(e)s à participer aux sélections « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » à l'exception :

- Des personnes qui ont été classées parmi les 10 premiers d'un championnat, coupe de marque, coupe, série, challenge, championnat mono-marque, formule de promotion etc. inscrit au calendrier de la FFSA et/ou FIA auparavant leur inscription.
- Des personnes ayant été lauréat(e)s de l'opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » depuis sa création.
- Des personnes ayant été désignées suppléant(e)s de l'opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » et ayant intégré le team « Rallye Jeunes FFSA ».
- Des personnes ayant été sélectionnées en Equipe de France FFSA rallye et/ou circuit et/ou Collectif Espoir FFSA.

Au-delà de ces critères, la FFSA se réserve le droit d'exclure tout(e) candidat(e) qui ne correspondrait pas à l'esprit de « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA ».

**Nota :** au sens du présent règlement, il est entendu par « candidat(e) non-licencié(e) », une personne n'ayant jamais été titulaire d'une licence FFSA concurrent-conducteur « automobile ».



**ARTICLE 3 : CALENDRIER DE L'OPERATION « RALLYE JEUNES - YACCO - FFSA » 2022.**

Sélections Régionales	Dates 2022
Circuit de Chambley (54)	24 -25 septembre
Lyon - Circuit Actua Karting (69)	1-2 octobre
Dreux - Circuit de l'ouest Parisien (28)	5-6 novembre
La Réunion - Circuit de la Jamaïque (974)	12-13 novembre
Nîmes - Circuit Lédenon (30)	19 - 20 novembre
Circuit du Luc (83)	3 et 4 décembre
Finale Nationale	
Nîmes	Du 6 au 9 décembre

Ce calendrier est établi sous réserve de modifications.

**ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS LORS DES SELECTIONS REGIONALES.**

- Tout(e) candidat(e) inscrit(e) devra obligatoirement satisfaire aux contrôles administratifs à l'accueil du site de sélection. Dans ce cadre, il (elle) devra présenter une pièce d'identité française, son permis de conduire ainsi que sa convocation qu'il (elle) aura préalablement enregistré sur son smartphone, imprimé sur le site Internet ou téléchargé (cf. article 2 du présent règlement).

**Nota 1 :** en cas de perte ou de vol de son permis de conduire, le (la) candidat(e) devra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une déclaration de perte du permis de conduire établie auprès des services de gendarmerie. **A défaut, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection régionale choisie.** En cas de suspension ou retrait de permis, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection.

**Nota 2 :** suivant la situation sanitaire, la FFSA fournira ses meilleurs efforts pour communiquer aux candidat(e)s le protocole sanitaire qui sera applicable.

**ARTICLE 5 : PRINCIPE DES SELECTIONS LORS DES SELECTIONS REGIONALES.**

Chaque jour, la sélection régionale se déroule sur deux (2) parcours de sélection : un parcours du 1<sup>er</sup> degré et un parcours du 2<sup>ème</sup> degré.

- Sur chaque parcours, les départs seront donnés voiture arrêtée, moteur en marche.
- Les arrivées seront jugées « lancées ». Les temps seront pris au 1/1000<sup>ème</sup> de seconde.



- Lors de chaque jour d'une sélection régionale, les cinq (5) candidat(e)s ayant effectué(e)s les meilleurs temps du parcours de sélection du 2<sup>ème</sup> degré seront sélectionné(e)s pour participer à la Finale Nationale de l'Opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » 2022 dans le respect du principe suivant lequel, au maximum, deux (2) candidat(e)s licencié(e)s pourront faire partie des cinq (5) candidat(e)s sélectionné(e)s et, au minimum, trois (3) candidat(e)s non-licencié(e)s devront faire partie des cinq (5) candidat(e)s sélectionné(e)s.
- Tous les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la Finale Nationale devront être présent(e)s lors de la proclamation des résultats de la journée de sélection. Le cas échéant, le (la) candidat(e) ayant effectué(e) le meilleur temps suivant, et présent lors de la proclamation des résultats, sera finaliste à la place du (de la) candidat(e) absent(e).

L'officialisation des résultats sera notifiée aux candidat(e)s dès la fin de la proclamation des résultats de la journée de sélection.

### Important

- Dans tous les cas, toute contestation ou litige sera tranché par le Directeur Sportif et le Directeur de Course, leurs décisions seront applicables immédiatement et resteront sans réclamation/appeal.
- Toute modification du présent règlement se fera au moyen de la publication d'un additif préalablement validé par la FFSA.
- Les candidat(e)s seront informé(e)s de leur résultat dès la fin du parcours de sélection du 2<sup>ème</sup> degré. Dans le cas où un(e) candidat(e) qualifié(e) pour la Finale Nationale serait disqualifié(e), c'est le (la) suivant(e) au classement qui prendrait sa place dans la « catégorie » référencée (candidat(e) licencié(e) ou candidat(e) non-licencié(e)).

### ARTICLE 6 : FINALE NATIONALE.

- La Finale Nationale regroupera 54 finalistes (dont 4 issus de la sélection organisée par Ligue du Sport Automobile Réunion) et se déroulera du 6 au 9 décembre 2022.
- Les candidat(e)s finalistes devront obligatoirement être en possession du permis de conduire B.
- Un règlement sportif spécifique sera édicté pour le déroulement de la Finale Nationale. Il déterminera les critères de sélection du ou des lauréat(s) de l'Opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » 2022. Dans ce cadre, la FFSA se réserve la possibilité de sélectionner, au minimum, 1 lauréat et, au maximum, 2 lauréats pour l'Opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » 2022.